CONDITIONS D'ADMISSION



1 - REGLEMENT MENSUEL

Taxe annuelle Fr. 60.-

+ cotisation mensuelle pour 1 cours par semaine		2 cours par semaine
- enfants moins de 14 ans	Fr. 62	Fr. 97
- de 14 à 20 ans	Fr. 62	Fr. 62
- plus de 20 ans	Fr 67 -	Fr 67 -

2 - FORFAIT ANNUEL

Par an pour	1 cours par semaine	2 cours par semaine
- enfants moins de 14 ans	Fr. 620	Fr. 970
- de 14 à 20 ans	Fr. 620	Fr. 620
- plus de 20 ans	Fr. 660	Fr. 660

IMPORTANT : dès 14 ans l'accès aux cours n'est pas limité, vous pouvez ainsi participer à 4 cours par semaine pour le judo et l'aïkido.

Le droit annuel + la première mensualité ou le forfait annuel sont exigibles dès l'inscription. (règlement sur le compte du JUDO JIUJITSU INSTITUT – CCP 12-14608-6)

Durée des leçons : 1 heure (3/4 d'heure pour les moins de 14 ans) Vacances scolaires : Les cours destinés aux jeunes élèves n'ont pas lieu durant juillet et août, ni durant les périodes de vacances scolaires des classes primaires de l'instruction publique genevoise.

Equipement : Un équipement spécial est nécessaire. Il peut être fourni au club. Se munir également d'une paire de chaussures appropriées pour circuler dans la salle.

Activités de la fédération Suisse de Judo

Nos élèves désirant, en qualité de membre du JUDO CLUB DE GENÈVE, participer aux activités de l'A.S.J. (examen de grades, championnats, compétitions, etc.) doivent prévoir, en plus des cotisations de notre école, les frais de licences et autres taxes fédérales.

(Fermeture du dojo : Vacances de noël et les 2 premières semaines d'aôut)